

50 PROPOSITIONS

pour la relance rapide
de l'économie

[TELECHARGER LE DOSSIER DE PRESSE](#)

Jeudi 14 janvier 2021

Chères consœurs, chers confrères,

Vous avez été plus de 7.000 à répondre à la grande enquête lancée avant les fêtes de fin d'année pour proposer des mesures concrètes pour la relance de l'économie. Je vous remercie pour votre participation qui démontre un fois de plus que notre rôle se trouve au cœur de l'économie de notre pays. Les experts-comptables sont les économistes du quotidien des TPE et PME et nous ne devons pas laisser cette place aux économistes de librairie, d'université ou de plateaux télé (c'est souvent les mêmes) qui parlent beaucoup sans connaître la réalité du terrain.

Depuis le début de la crise sanitaire et économique, notre profession accompagne sans relâche les TPE/PME pour les aider à accéder aux aides mises en place par l'État : le prêt garanti par l'Etat, l'activité partielle, le fonds solidarité entreprises...

Parmi ces 50 propositions, certaines doivent être mises en place dès aujourd'hui :

- Faire bénéficier les dirigeants de l'indemnité partielle.
- Ouvrir le fonds de solidarité aux entreprises créées en 2020 et 2021 ayant racheté un fonds de commerce ou ayant investi avec recours à l'emprunt.
- Exonérer (IR et IS) les bénéfices mis en réserve et conservés pendant 5 ans ou incorporés au capital dans la limite de 50 000 € par an.
- Isoler, dans les comptes, la dette « Covid » pour identifier les entreprises viables afin de permettre l'étalement des dettes « Covid » jusqu'à 10 ans, d'autoriser dans la limite de 30% la transformation du PGE en subvention, d'éviter d'impacter la cotation et donc un blocage du financement bancaire, de l'assurance-crédit, de l'affacturage, des cessions de créances et du crédit inter-entreprises.
- Permettre l'ouverture libre des commerces 24 h/24 h et 7 j/7 j sans condition.
- Mettre en place des incitations pour flécher l'épargne vers la consommation.
- Passer d'une fiscalité punitive à une fiscalité incitative vers les secteurs d'avenir (développement durable, numérique...).

- Créer un dispositif d'amortissement de 85% sur 9 ans (type Périssol) pour relancer le bâtiment.
- Généraliser sur tout le territoire national l'équivalent du Crédit d'impôt « Corse » en 2021.
- Exonérer les heures supplémentaires de l'ensemble des cotisations sociales, tant salariales que patronales, et en les défiscalisant en totalité.

Dossier de presse

J'irai porter vos propositions dans les ministères dès les prochains jours. Des rendez-vous sont déjà pris avec le Ministre de l'Economie, la Ministre du Travail et les Directeurs de la DGE et de la DGFIP. Le temps n'est plus aux hésitations, mais à l'action ; il y a urgence !

Nous sommes au rendez-vous et continuerons à l'être, demain, lorsqu'il faudra redémarrer l'économie de la France.

Fier d'être expert-comptable.

Lionel CANESI
Président du Conseil supérieur

Immeuble Le Jour, 200-216 rue Raymond Losserand, 75680 Paris Cedex 14

Tél. +33 (0)1 44 15 60 00

communication@cs.experts-comptables.org

experts-comptables.fr